

UN MÉDICAMENT BIOLOGIQUE PRATIQUE POUR LE TRAITEMENT DE LA POLYARTHRITE RHUMATOÏDE EST MAINTENANT COUVERT PAR HUIT RÉGIMES D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS PROVINCIAUX

Les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde peuvent maintenant se faire rembourser un nouveau médicament qu'ils peuvent s'autoadministrer à la maison toutes les deux semaines

MONTREAL, Québec (17 octobre 2005) – Les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde (PR) admissibles à recevoir le médicament biologique HUMIRA^{MC} peuvent maintenant se faire rembourser cette nouvelle forme de traitement de la PR par les régimes d'assurance-médicaments de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Facile à administrer, HUMIRA est offert dans une seringue uniservice qui a été primée¹ et peut être autoadministré à la maison par la plupart des patients, y compris ceux dont les articulations des mains sont touchées par la PR.

Santé Canada a récemment approuvé HUMIRA (adalimumab) pour atténuer les signes et les symptômes et freiner l'évolution des lésions structurelles chez l'adulte atteint de PR modérément à fortement évolutive qui n'a pas répondu de façon satisfaisante à au moins un antirhumatismal modificateur de la maladie (ARMM).

HUMIRA ne demande ni reconstitution ni mesurage. La seringue renferme une dose de 40 milligrammes pour injection sous-cutanée (sous la peau) que les patients sont en mesure de s'autoadministrer, après qu'on leur ait montré la bonne technique.

Disponible uniquement sur ordonnance, HUMIRA est maintenant remboursé aux patients qui sont couverts par les régimes d'assurance-médicaments de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La prévalence de la PR est la plus élevée en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick². Partout au Canada, environ 17 000 patients se font déjà rembourser HUMIRA par des régimes d'assurance-médicaments privés. L'inscription d'HUMIRA à la liste de médicaments des provinces mentionnées plus haut fait en sorte que ce médicament est désormais accessible aux patients atteints de PR qui ne peuvent compter que sur le régime d'assurance-médicaments public de ces provinces pour se faire rembourser HUMIRA.

Plus de 300 000 Canadiens de tout âge sont atteints de PR³, une maladie auto-immune débilitante, déformante et souvent invalidante qui entraîne des coûts considérables. On ignore la cause de cette maladie incurable.

Des chercheurs ont constaté que chez les personnes atteintes de PR, l'organisme a tendance à fabriquer trop de TNF- α (facteur de nécrose tumorale alpha); cette protéine déclenche l'inflammation qui fait partie de la réponse normale du système immunitaire. La surproduction de TNF- α peut entraîner une inflammation excessive, comme celle observée chez les patients atteints de PR.

En ciblant le TNF- α , en s'y liant et en inhibant son activité, HUMIRA contribue à prévenir l'inflammation. Il peut être administré seul ou en association avec le méthotrexate ou d'autres ARMM. Au Canada, HUMIRA est commercialisé par les Laboratoires Abbott, Limitée.

Les Laboratoires Abbott sont une entreprise de soins de santé mondiale diversifiée qui est vouée à la recherche, au développement, à la fabrication et à la commercialisation de produits pharmaceutiques, nutritionnels et médicaux, y compris des appareils médicaux et des produits diagnostiques. Au Canada, les Laboratoires Abbott, dont le siège social est situé à Saint-Laurent, au Québec, emploient environ 1200 personnes.

1. Récipiendaire du sceau d'excellence de la Arthritis Foundation® pour sa facilité d'utilisation.
2. Santé Canada. L'arthrite au Canada. Une bataille à gagner. Ottawa: Santé Canada, 2003. Page 10. (Cat. #H39-4/14-2003F)
3. www.arthritis.ca/types (cliquez sur <Français> puis sur <Polyarthrite rhumatoïde> dans la colonne de droite)